



Commission Départementale du Football d'Entreprise et du Football Diversifié

Réunion restreinte

Animateur : M. PAREUX

PV du 21 mai 2024

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DEF, dans les conditions de forme et de délai définies à l'article 31 du Règlement Sportif Général du DEF et à l'annexe financier.

MODIFICATION DE MATCH – MATCHS REPORTES OU MODIFIES :

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

→ A l'attention des clubs : nous rappelons que les notifications des indisponibilités des salles doivent être datées, signées, et avoir le cachet de la ville. Tout courrier ne respectant pas cette règle, ne sera pas pris en compte.

FEUILLES DE MATCH :

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

La feuille de match informatisée est obligatoire sur les rencontres du championnat Seniors Futsal. Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier (Épreuves, autres compétitions, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS

ATTENTION

Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat amende de 500.00 €

Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 3 joueurs) sur les 3 dernières rencontres amende de 500.00 €



AFFAIRES GENERALES

La commission se réunira tous **les mardis de 10h30 à 12h00**. → Vous pouvez la joindre pendant ces réunions au : **01 60 84 93 19**.

CHAMPIONNAT FUTSAL

Rappel : les frais d'arbitrage sont débités sur le compte club.

FMI NON PARVENUE DU 05/05/2024

Match n° 26849592 * BRUNOY FC 2 / MNVDB FC 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du courriel du club recevant.

Lecture du courriel de l'arbitre. Remerciements.

Lecture du rapport du club visiteur.

2^{ème} avertissement et amende réglementaire à BRUNOY FC pour absence de tablette.

- Match n° 26834642 reporté à une date ultérieure (du 13/05/2024) – HB FUTSAL 91 1 / BRUNOY FC 2

Reprise du dossier.

Sans réponse des deux clubs suite à la demande de la Commission du 07/05/2024, la Commission neutralise cette rencontre qui n'a pas d'enjeu.

COUPE DE L'ESSONNE FUTSAL

La finale aura lieu le 01/06/2024 à la Halle des Sports, route de Villejust à NOZAY.

Prochaine réunion le mardi 28 mai 2024